

## Document de cadrage

# Mission d'Appui Technique aux Equipes des Dispositifs Enfance d'Occitanie

## M.A.T.E.O- Dispositifs

Dans le prolongement du dispositif-ITEP (DITEP), le fonctionnement en dispositif a vocation à devenir la norme d'accompagnement global, diversifié et intégré pour l'ensemble des ESMS enfants : IME, ITEP, IES, IEM, EEAP.

L'article L. 312-7-1 du CASF prévoit que le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services, destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accompagnent. Dans le cadre du dispositif, ces établissements et ces services proposent, directement ou en partenariat, l'ensemble des modalités d'accompagnement.

Si le déploiement en dispositif intégré n'est pas obligatoire, il revêt un intérêt majeur pour l'ARS Occitanie dans une logique de transformation de l'offre pour une meilleure articulation avec les acteurs au service du parcours des enfants et des jeunes adolescents sur les territoires.

L'évolution des modalités d'accompagnement et de scolarisation prévues dans le décret impliqueront un travail avec l'ensemble des partenaires des DIME/DAME, avec des axes de travail plus étroits avec l'Education Nationale, les MDPH. Les axes de travail pourront être élargis à d'autres partenaires au regard des priorités territoriales qui se dessineront.

La mise en œuvre du décret du 5 juillet 2024 se traduira ainsi au niveau de l'ARS par :

- Une approche territoriale infra-départementale avec une articulation avec l'Education nationale sur les territoires - le dispositif intégré constituant une des actions de la feuille de route du comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI)
- L'adaptation et la mise à disposition du dossier de reconnaissance administrative du fonctionnement en dispositif à l'ensemble des ESMS enfants (disponible depuis janvier 2024 pour les DITEP). L'autorisation unique se traduit par un FINESS principal pour l'ESMS porteur du dispositif, et des FINESS secondaires pour les antennes sur les territoires.
- Des objectifs au sein de fiches actions au sein des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

En s'appuyant au maximum sur la capitalisation de l'accompagnement financé de l'équipe d'appui régionale DITEP (M.A.T.E.O) mise en place depuis 2020 au service de l'ensemble des ITEP/SESSAD engagés dans le fonctionnement en dispositif, l'ARS Occitanie propose une nouvelle mission d'appui technique qui viendra en prolongation au profit de l'ensemble des ESMS enfants souhaitant fonctionner en dispositif intégré. Les modalités ci-dessous ont vocation à permettre une intervention élargie à tout ESMS enfant, au plus près des équipes et avec une attention aux spécificités des différents publics, afin que les établissements et services accompagnant des enfants en situation de handicap engagés dans le fonctionnement en dispositif, puissent être accompagnés dans sa mise en œuvre opérationnelle en soutien de la cohérence et de la continuité des parcours individuels, d'une part, de la structuration de la fonction appui ressources auprès des acteurs de droit commun, d'autre part.

L'hétérogénéité du public concerné, la diversité des partenaires selon les ESMS concernés ainsi que la modularité et la complexité des parcours constituent des enjeux importants dans le cadre de la généralisation du fonctionnement en dispositif intégré.

Cette note de cadrage prévoit :

- les missions de l'équipe d'appui régionale constitué pour les besoins du déploiement en dispositif intégré des établissements du champ de l'enfance
- la gouvernance de ce dernier
- les engagements communs
- les modalités de participation des signataires à ce déploiement
- le financement des actions arrêtées

## Objet

Constitution d'une équipe d'appui technique régionale pour une mission d'accompagnement des professionnels des Dispositifs Enfance, dans la mise en œuvre opérationnelle du fonctionnement en dispositif. Le périmètre de cette équipe porte sur l'ensemble des ESMS enfants concernés en région Occitanie.

## Gouvernance

Suite au décret du 5 juillet 2024, l'ARS Occitanie souhaite poursuivre son soutien auprès des ESMS enfants pour les accompagner dans le déploiement en dispositif. Pour ce faire, elle souhaite s'appuyer sur une équipe d'appui régionale composée d'associations professionnelles représentant les établissements et services ci-dessous pour conduire une démarche d'appui auprès de l'ensemble des ESMS enfants.

- **l'AIRE,**

Par son expérience depuis 2013 dans le déploiement du dispositif intégré auprès des ITEP et SESSAD de la région, la mission MATEO financée par l'ARS Occitanie et adossée à l'Aire a capitalisé une expérience reconnue. Elle a développé un savoir expérientiel sur le déploiement de la démarche et l'appui aux structures et a capitalisé des outils réalisés pour les DITEP. Son pilotage de l'expérimentation de la mesure de l'activité portée au niveau national (CNSA et DGCS) ainsi que la

démarche engagée sur l'adaptation des outils numériques sur le fonctionnement en dispositif constituent un partenariat à fort enjeu pour l'ARS Occitanie

- **ANDIME** (Association nationale des dispositifs inclusifs médico-éducatifs)

L'association fédère et représente les professionnels et familles des IME, SESSAD, DAME et DIME au niveau national autour des questions spécifiques à l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du neurodéveloppement. ANDIME constitue une ressource pour la visibilité des expérimentations sur d'autres territoires ainsi que des remontées des besoins des structures. Elle coopère notamment avec l'association ACTIF pour diffuser de la formation et de l'information auprès de ses adhérents sur les thématiques en lien avec son objet social.

- **L'Association des SESSAD et Dispositifs de PMO d'Occitanie**

L'Association des SESSAD et Dispositifs de PMO d'OCCITANIE a pour objet la promotion des meilleures conditions d'accès et d'accompagnement des usagers dans une dynamique d'évolution des services et dispositifs. En 2024, elle rassemble une centaine d'adhérents sur la région Occitanie, essentiellement des SESSAD mais aussi quelques EMAS, PCPE, Dispositifs d'Autorégulation (DAR), UEMA/UEEA, DITEP et DIME. L'association des SESSAD et Dispositifs de PMO détient un ancrage territorial avec une capacité de diffusion d'information et de mobilisation pour l'organisation de journées thématiques.

- **la FISAF (Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de Handicap Sensoriel et DYS en France )**

L'association nationale, reconnue d'utilité publique, qui rassemble et représente des structures spécialisées dont l'objectif est d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap sensoriel ou de trouble du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap associé, à tous les âges de la vie, en favorisant leur autonomie.

## Périmètre et principes de la mission

L'équipe d'appui régionale Dispositifs Enfance est au service de l'ensemble des ESMS enfants engagés ou souhaitant s'engager dans le fonctionnement en dispositif intégré.

Cette note de cadrage engage les associations membres de l'équipe d'appui régionale aux missions communes suivantes :

- L'évaluation des besoins et des attentes des ESMS Enfants auxquels la mission M.A.T.E.O - Dispositifs pourra répondre, permettant de préciser le périmètre d'action attendu par le biais d'un questionnaire en début de mission en lien avec l'ARS (premier semestre 2025)
- L'accompagnement des directeurs d'ESMS et des Organismes Gestionnaires dans la mise en œuvre opérationnelle du fonctionnement en dispositif et dans la prise en main des indicateurs nationaux définis (partage des définitions lors de groupes de travail pour soutenir une harmonisation de la compréhension et de la saisie de ces indicateurs et contribution aux réflexions régionales et nationales)
- L'harmonisation des pratiques avec une consolidation de l'expertise et une mise en commun d'outils et de documents pratiques modélisés dans le fonctionnement en dispositif réalisés lors

de groupes de travail et de partage d'expérience/bonnes pratiques d'organisations fonctionnant d'ores et déjà en dispositif.

- Le conseil et l'appui technique auprès des dispositifs et leurs équipes dans l'opérationnalité du fonctionnement en dispositif intégré pour une mise en œuvre de la logique de parcours. L'équipe d'appui technique régionale pourra dans ce cadre être sollicitée par l'ARS selon les besoins locaux.
- La capitalisation des formations existantes (formation initiale et formation continue) avec un objectif d'intégration au droit commun des formations ainsi que le recueil des formations existantes par thématiques afin d'aider les dispositifs à se repérer dans l'offre. L'identification de demandes de formations sollicitées par plusieurs dispositifs pourra favoriser une mutualisation de l'écriture du cahier des charges, de la recherche de la formation adaptée, et des tarifs collectifs. Dans le cas de formations non financées par les OPCO, l'octroi de CNR formation pourra être sollicité en amont de chaque campagne budgétaire, afin qu'une réponse puisse être apportée au regard des DRL annuelles.
- L'accompagnement des ESMS Enfants volontaires dans la prise en main de l'outil de mesure activité développé par l'Aire, déjà utilisé par 34 DITEP au niveau régional. Un planning annuel des webinaires devra être transmis à l'ARS.
- La contribution à des actions de communication sur la mission, les ressources et dynamiques existantes avec la diffusion et l'appui auprès des réseaux respectifs des membres de l'équipe d'appui régionale.
- La méthodologie d'intervention s'appuiera sur des principes/postures d'intelligence collective et de coopération apprenante, avec un objectif de capitalisation et de modélisation d'outils ayant vocation à pouvoir être partagés au plus grand nombre d'ESMS, notamment par le biais du site internet

Afin d'accompagner les ESMS enfants dans ce changement, l'association préalable des directions départementales de l'ARS est indispensable pour toute action de l'équipe d'appui technique régionale menée auprès des acteurs sur les territoires pouvant avoir un impact ou nécessiter une articulation avec les missions d'animation territoriale et inter-institutionnelle des DDARS (ce qui est notamment le cas lorsqu'il s'agit de travailler l'organisation territoriale inter-ESMS, ou encore de travailler les coopérations avec les partenaires -Education Nationale, MDPH...etc-)

*Sont exclues de la présente mission, les activités suivantes :*

- la définition et la mise en place de la dynamique inter-institutionnelle en lien avec l'école inclusive (formalisation d'une organisation territoriale coordonnée et lisible et fonctionnements plus intégrés dans les murs de l'école).
- la définition de la stratégie territoriale ou inter territoriale permettant aux ESMS de garantir un accès possible aux 3 modalités d'accompagnement à tout enfant du territoire selon une logique de complémentarité.
- l'organisation interne des ESMS relevant de la responsabilité de l'organisme gestionnaire

En fonction de l'avancée de la généralisation en dispositif intégré et des nouveaux textes réglementaires à venir, ces objectifs pourront être revus.

# Pilotage

La présente note de cadrage prévoit les modalités de pilotage de cette action de déploiement à l'échelle de l'Occitanie selon plusieurs niveaux :

## Comité Stratégique (COSTRAT)

Il est chargé de définir les orientations stratégiques de la mission d'appui technique et de s'assurer de leur mise en œuvre.

Il se réunira selon trois principales échéances :

- Une réunion de démarrage de la mission
- Des réunions de suivi 2 fois par an
- Une réunion de bilan de la mission

Il sera constitué *a minima* des membres ci-dessous :

### Pour l'ARS Occitanie :

Représentants de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie – Pôle Médico-Social/Unité Politique du Handicap  
+ un ou plusieurs représentants des délégations départementales de l'ARS Occitanie

### Pour l'AIRe :

Monsieur Didier Migeot, membre associé  
Monsieur Laurent Massalaz, Membre du bureau  
Monsieur Nicolas Franco, Membre du bureau

### Pour l'ANDIME :

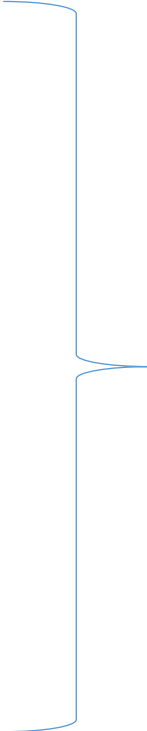
Dominique Driollet, Membre fondateur et Président  
Anne Santène, Secrétaire adjointe  
Muriel Zanardo-Benech, adhérente

### Pour l'Association des SESSAD et Dispositifs de PMO :

Fabien Roger, Président  
Marie-Claire Bergues, secrétaire

### Pour la FISAF :

Laurent Wallez, administrateur régional



L'ensemble de ces membres constitue l'équipe d'appui régionale au projet.

## Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage associe les membres engagés au sein de l'équipe d'appui régionale, ainsi que les chargés de mission recrutés afin de mettre en œuvre les actions de la mission, de suivre leur bon déroulé dans le respect des objectifs et du calendrier définis.

Il a vocation à se réunir mensuellement à minima.

Il a également pour objectif de procéder au recrutement (sur mise à disposition ou recrutement direct) de l'équipe projet, de piloter l'équipe des 2 chargés de mission et d'assurer un suivi budgétaire de l'action qu'il communiquera au Comité Stratégique deux fois par an (1 réunion par semestre).

### Comité opérationnel (COMOP)

Animé par l'équipe des chargés de mission, ce comité aura pour fonction de proposer aux ESMS Enfants des personnes ressources pouvant intervenir dans le cadre des sujets opérationnels identifiés dans le cadre du déploiement auprès des ESMS et de faciliter la mise en réseau des acteurs sur le territoire.

Il permettra un partage entre acteurs des dispositifs enfants des réussites et difficultés sur des thématiques ciblées, afin de contribuer à définir les besoins d'outils, de formation, de démarches partagées visant toutes une amélioration des pratiques de terrain, pouvant être par la suite formalisées par l'équipe d'appui technique régionale.

Les thématiques et le dimensionnement de ces réunions seront à définir en comité de pilotage, et à enrichir des besoins remontés par les ESMS enfants, notamment durant la première phase de déploiement.

## Durée et Financement

La mission d'accompagnement est d'une durée de 3 ans non renouvelable pour un budget de 510 000 euros soit 170 000€ /an.

Ce financement doit permettre de prendre en charge :

- les salaires de 2 chargés de mission recrutés en équivalent temps plein (75 K€/an brut chargé/ETP)
- le matériel nécessaire à l'activité et les frais de mission (déplacements notamment) et évènementiels nécessaires (10K€/an/ETP recruté)

Ce budget prend en compte la totalité des coûts inhérents au fonctionnement de cette équipe et fera l'objet d'un état annuel des dépenses réalisées qui sera transmis à l'ARS en décembre de chaque année.

Dans la continuité des modalités de financement de la mission MATEO, deux établissements sont désignés supports du financement alloué par l'ARS Occitanie permettant le fonctionnement de la mission et notamment le recrutement de 2 ETP dédiés à la mission ayant un ancrage dans les deux parties de la région. Ces deux établissements sont les suivants :

- Le DITEP Le Comminges de l'association ASEI, porteur des financements pour l'Occitanie Ouest (n° FINESS : 310780820)
- L'IME Aristide Maillol de l'association Joseph Sauvy, porteur des financements pour l'Occitanie Est (n° FINESS 660780073)

Un budget prévisionnel devra être établi et transmis en amont du 1<sup>er</sup> COSTRAT prenant en compte l'utilisation du reliquat du financement de la mission MATEO qui s'est achevée fin février 2025 (214.831,02 €) et qui sera utilisé dans le cadre du démarrage de la présente mission qui en élargit les objectifs à l'ensemble du secteur enfance. Ce reliquat couvrira donc la première année de fonctionnement ainsi que les premiers mois de la seconde.

## Profil de poste et recrutement

Les chargés de mission doivent avoir une connaissance terrain des établissements et des services du champ de l'enfance, de leurs activités et du fonctionnement de ces ESMS mais également maîtriser les enjeux du fonctionnement en dispositif dans le contexte actuel de la transformation de l'offre médico-sociale. La connaissance des TND ainsi qu'une expérience de travail en IME serait également souhaitable.

L'équipe d'appui régionale pourra à ce titre associer une compétence technique du secteur (Exemple : Chef de service, Educateurs expérimentés...) à une méthodologie en gestion de projet (chef de projet).

Une fiche de mission doit être rédigée par le Comité de pilotage et validée par le Comité stratégique. Les liens hiérarchiques et fonctionnels qu'entreteniront les chargés de mission avec les différentes parties prenantes doivent être clairement identifiés pour le bon déroulé de la mission.

## Modalités de suivi

Pour aider à la mise en place des missions, des réunions de suivi annuels dans le cadre du COSTRAT seront établies afin d'échanger sur les enjeux en cours et suivre l'évolution des objectifs proposés dans la présente note.

Le calendrier annuel des COSTRAT sera élaboré par l'équipe d'appui régionale et il sera nécessaire de transmettre *a minima* 1 mois avant le bilan des actions et des sommes engagées sur la période précédente.

Les indicateurs permettant d'évaluer l'action de l'équipe d'appui devront être définis en prévision du 1<sup>er</sup> COSTRAT et se baseront sur les attentes remontées des ESMS de la région auprès de la mission et du plan d'action proposé

Fait à Montpellier, le 7 avril 2025

ARS Occitanie



Julie SENER

AIRE

ANDIME

Association des SESSAD et Dispositifs de PMO

FISAF